

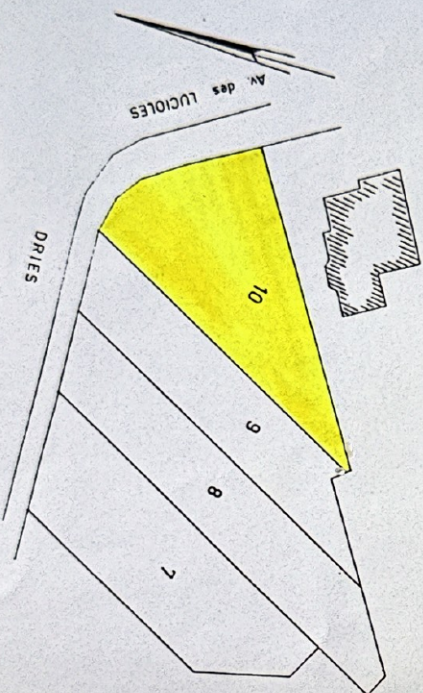
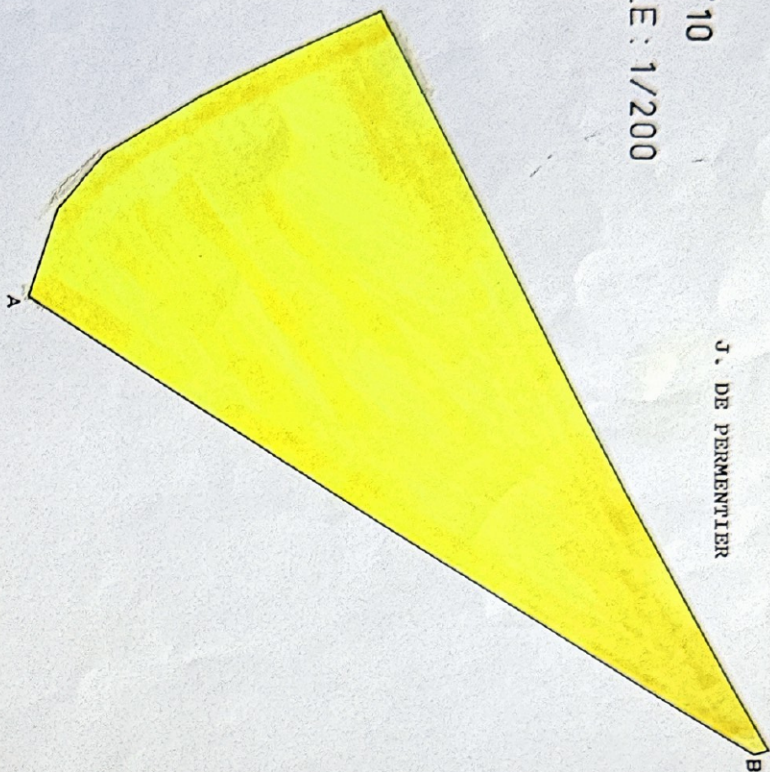
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

LOT N°10

ECHELLE: 1/200

J. DE PERMENTIER

C. PERBAL



PROCES VERBAL DE MESURAGE ET BORNAGE

L'an mil neuf cent quatre-vingt neuf, le vingt-huit du mois de février ;

Je soussigné [redacted] Géomètre expert en immeubles ;

Agissant en tant que Géomètre de l'Administration communale de Watermael-Boitsfort ;

Déclare avoir procédé au mesurage et au bornage d'une parcelle de terrain sise sous la Commune de

WATERMAEL-BOITSFORT

à front de la voirie Dries, cadastrée ou l'ayant été

Section D partie des n°s 9223 et 91f

laquelle parcelle, figurée sous teinte jaune au plan ci-contre ;

J'ai trouvé contenir en superficie 283,67m² = deux ares quatre-vingt-trois centiares soixante-sept dixmillièmes (283,67m²) ;

Les bornes sont indiquées sous les lettres A - B sur le plan ;

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal, à la date que dessus, pour servir et valoir ce que de droit.

N.B. : Les tenants et aboutissants ne sont donnés qu'à titre indicatif, sans garantie.

Pour tout ce qui concerne les prescriptions urbanistiques il y a lieu de se référer aux directives émanant ou à émaner des autorités compétentes.

La Commune de Watermael-Boitsfort,

Le comparant de seconde part,

Par le Collège :

Le Secrétaire, A.i.

L'Echevin,

Le Bourgmestre a.i. Le Receveur,

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]